

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2840

7 décembre 2007

SOMMAIRE

318 Air Investments S.à r.l.	136319	G.B. Investment S.A.	136275
Accelior S.A.	136276	GEOTEA International S.A.	136278
Alexander Investments S.A.	136309	GEOTEA International S.A.	136281
Alza Imo Invest S.A.	136292	G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	136320
AP Genie Civil & Consulting S.à r.l.	136295	Giochi Preziosi Lussemburgo S.A.	136275
AP Genie Civil & Consulting S.à r.l.	136304	H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l.	136319
Aramis Properties S.à r.l.	136279	High Level S.à r.l.	136285
Assisteo Europe S.A.	136296	Holding Erre S.A.	136294
Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l.	136280	Horteck S.A.	136313
Axe Immo S.A.	136285	IC Immogem S.à r.l.	136285
Baye-Sang Consulting S.A.	136284	Interfinance Investment Corporation S.A.	136293
Bombardier Luxembourg Finance S.A. ...	136279	Jeffrey Invest Holding S.A.	136277
Bombardier Luxembourg Investments S.A.	136312	J & S Group S.A.	136295
Bouchestrasse S.à r.l.	136275	Lavanco Holding S.A.	136285
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	136319	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	136291
Capital International Europe Fund Mana- gement Company S.A.	136276	Lumension Security S.A.	136318
Capital International Kokusai Fund Mana- gement Company S.A.	136276	Luxfiducia, S.à r.l.	136284
Capital International Kokusai VA Manage- ment Company S.A.	136277	Monarchy Enterprises S.à r.l.	136278
Capital International Nippon Fund Mana- gement Company S.A.	136277	Nactus Investors S.A.	136304
Carbati	136281	No Comment S.A.	136312
DiBiLux	136280	Objectif Patrimoine S.A.	136285
Eagle JV S.à r.l.	136275	Oppenheim Pramerica Asset Management S.à r.l.	136294
ECP TTL & Cie S.C.A.	136278	Oppenheim Pramerica Asset Management S.à r.l.	136294
ECP TTL & Cie S.C.A.	136278	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	136313
Egla2000	136293	Profimolux	136318
Emmeci S.A.	136279	Pyxis Partners S.à r.l.	136291
Emmeci S.A.	136281	Reminvest	136296
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	136320	RMB MultiManager Sicav-SIF	136318
Financière Européenne de l'Immobilier S.A.	136312	Scarabeo Investment S.A.	136286
Freed Investments Corporation S.à r.l. ...	136291	Share Capital Growth Trust Spf S.A. ...	136313
		Share Nominees Spf S.A.	136317
		Skelia S.à r.l.	136286
		Skype Technologies	136318

Société Financière et Economique S.A.	136309	Vista Point Technologies (Lux)	136314
Tareran Properties Sàrl	136280	Xedoc Holding S.A.	136292
Tartacover S.A.	136316	Xender Eurolink Holding S.A.	136315
TMC Finance S.A.	136317	Zurich Real Estate S.A.	136297
Trefinance S.A.	136281	Zyxwa S.A.	136315
Vanamonde S.A.	136316		

Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.180.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135384/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00770. - Reçu 50 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070157118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

G.B. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 89.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135388/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10176. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070157107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Eagle JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.380.

EXTRAIT

Le gérant de la Société fait part du fait que le nom de son associé JER EUROPE FUND III 12 S.à r.l. a été changé en JER EAGLE S.à r.l.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007135397/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02485. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070157064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Bouchestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.494.

EXTRAIT

Le gérant de la Société fait part du fait que le siège de son associé nommé EAGLE JV S.à r.l. a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007135398/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02486. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070157061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Capital International Europe Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.988.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007, les actionnaires de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

- Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve
- Hamish Forsyth
- Clark Taber

2. DELOITTE S.A., ayant leur siège social à 560, rue Neudorf, L-2220, ont été élus comme réviseurs d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007135406/801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.851.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007, les actionnaires de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

- Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve
- Hamish Forsyth
- Clark Taber

2. DELOITTE S.A., ayant leur siège social à 560, rue Neudorf, L-2220, ont été élus comme réviseurs d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007135407/801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Accelior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 3, rue Randlesingen.

R.C.S. Luxembourg B 103.319.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007135456/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02037. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.927.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007, les actionnaires de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY S.A. ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

- Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve
- Hamish Forsyth
- Clark Taber

2. DELOITTE S.A., ayant leur siège social à 560, rue Neudorf, L-2220, ont été élus comme réviseurs d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007135408/801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.581.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007, les actionnaires de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

- Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve
- Hamish Forsyth
- Clark Taber

2. DELOITTE S.A., ayant leur siège social à 560, rue Neudorf, L-2220, ont été élus comme réviseurs d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007135409/801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Jeffrey Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007135459/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02039. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

GEOTEA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
V. Goy

Référence de publication: 2007135415/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03318. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ECP TTL & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
V. Goy

Référence de publication: 2007135417/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03310. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ECP TTL & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
V. Goy

Référence de publication: 2007135419/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03307. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Monarchy Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.119.

Veillez prendre note du changement d'adresse de la société MONARCHY ENTERPRISES HOLDINGS B.V., Prins Bernhardplein, 200, NL-1097 JP Amsterdam (Pays-Bas), associée unique et gérante de la catégorie A.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MONARCHY ENTERPRISES S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2007135453/6288/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02670. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Emmeci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
V. Goy

Référence de publication: 2007135421/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03315. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.116.

En date du 5 novembre 2007, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social. Désormais, la Société est domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère
ARAMIS PROPERTIES S.à r.l
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007135425/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02970. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 73.989.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 8 novembre 2007

En date du 8 novembre 2007, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Beat Kalbermatter de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 8 novembre 2007;
- de nommer Madame Tine Kehler-Hvid, née le 10 juin 1955 à Aarhus, Danemark, ayant comme adresse professionnelle: 1, Schöneberger Ufer, 10785 Berlin, Allemagne, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 8 novembre 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Jennings
- Monsieur Olivier Guitton
- Madame Tine Kehler-Hvid

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007135911/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03175. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070157688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Tareran Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.268.

En date du 19 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social.
Désormais, la Société est domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère
TARERAN PROPERTIES S.à r.l
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007135426/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 86.681.*Extrait de la décision du gérant du 31 juillet 2007*

Le gérant a décidé de transférer à partir du 1^{er} juillet 2007 le siège social du 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg
au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature
Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007135432/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

DiBiLux, Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 68.156.*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 31 octobre 2007*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera (Italie),
employé privé demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction
d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Madame Gabrielle Mingarelli, née le 15
mai 1959 à Villerupt (France), employée privée, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724
Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007135883/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Emmeci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

Référence de publication: 2007135449/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03312. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

GEOTEA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

Référence de publication: 2007135451/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03320. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2007 que:

L'Assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs à huit et de nommer les administrateurs suivants:

M. Federico Franzina, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal;

M. Massimiliano Frank, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

TREFINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135460/2083/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Carbati, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, route de Kahler.
R.C.S. Luxembourg B 133.444.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Paula Cristina Da Conceição Quaresma, femme au foyer, née à Figueiro Dos Vinhos (P) le 1^{er} avril 1974, demeurant à L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch;

2. Monsieur José Carlos Batista Antunes, gérant de société, né à Figueiro Dos Vinhos (P) le 17 juillet 1975, demeurant à L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch; et

3. Monsieur Belmiro Ferreira Martins, gérant de société, né à Coimbra (P) le 7 avril 1962, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CARBATI.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Garnich.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de réaliser pour son propre compte ou pour le compte de tiers, les activités d'entrepreneur de construction, de plafonneur, de façadier et de carreleur.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-six euro (EUR 126,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
1. Belmiro Ferreira Martins, précité	25
2. Paula Cristina Da Conceição Quaresma,	50
3. José Carlos Batista Antunes, précité	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur José Carlos Batista Antunes, précité, gérant de société, né à Figueiro Dos Vinhos (P) le 17 juillet 1975, demeurant à L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

- 3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 3A, route de Kahler, L-8369 Hivange.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. C. Da Conceição Quaresma, J. C. Batista Antunes, B. Ferreira Martins, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32248. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Senningerberg, le 13 novembre 2007. P. Bettingen.
 Référence de publication: 2007136420/202/117.
 (070158534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Luxfiducia, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 71.529.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 1^{er} juin 2007 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

	Parts
COMEXCO INTERNATIONAL S.à r.l.	496
Total	496

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007135461/1629/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Baye-Sang Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.966.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 19 novembre 2007 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 13 avenue du Bois L-1251 Luxembourg au 13, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur François Contessi et de Madame Camille Robinet de leur mandat d'administrateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

Madame Philippine Ricotta Walas, Avocat à la Cour, née le 2 juin 1971, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Monsieur Jérôme Bach, Avocat à la Cour, né le 23 juin 1976, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la société, la société NOE-TRIB ADMINISTRATION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 74517), et de nommer en remplacement la société ALPHA TRADE CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 13, rue Aldringen L-1118 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 116489), le mandat du nouveau commissaire aux comptes expirant à la même période de celui qu'il remplace.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007135875/7378/35.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04717. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Objectif Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007135462/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01405. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Axe Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.811.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007135464/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01408. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

**IC Immogem S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. High Level S.à r.l.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.732.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49467 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007135568/211/12.

(070156955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Lavanco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.368.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2007

Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

136286

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAVANCO HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135903/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Scarabeo Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.913.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 27 octobre 2005 que:

- Monsieur Thierry Jacob, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été nommé en tant qu'Administrateur de la société, suite à la démission de Monsieur Olivier Henz, en tant qu'Administrateur.

Le mandat de l'Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007135576/802/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Skelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 133.392.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Olivier Charles Eloi Istace, informaticien, né à Bruxelles le 11 mars 1970, demeurant à B-6740 Etalle, rue du Moulin, 69.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination SKELIA S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la vente de produits informatiques, les services intellectuels dans le domaine informatique, la consultance en informatique, le développement informatique, l'implémentation de solutions informatiques soit, de manière générale, l'ensemble des services en matière informatique.

La Société peut, d'une façon générale, accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies d'apports, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations, sociétés ayant un objet identique, analogue, connexe ou complémentaire ou de nature à favoriser celui de la Société.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit sous réserves en tout temps de se conformer à toute loi et en particulier celle sur le secteur financier. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut de plus s'engager dans des opérations de location et de crédit-bail avec d'autres compagnies pour des biens de toute forme et de toute nature et ce dans les limites permises par les lois applicables en la matière.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Loi le permette.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée par écrit, par télécopieur ou par messagerie électronique à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autre, seront signés par le Président et éventuellement par le secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de

pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Olivier Istace	12.500,-	1.250	12.500,-
Total:	12.500,-	1.250	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

- 1) L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérant et de nommer Monsieur Olivier Istace, né à Bruxelles (Belgique) le 11 mars 1970, demeurant à B-6740 Etalle, 69, rue du Moulin, en qualité de gérant pour une durée illimitée.
- 2) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société à L-8399 Windhof (Commune de Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Istace, G. Lecuit.

136291

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, LAC/2007/32456. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007136393/220/251.

(070157960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Freed Investments Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

Suite au contrat de transfert des parts sociales conclu en date du 22 octobre 2007, l'associé de la société est dorénavant:
- EKO-PARK S.A., ayant son siège social à Warsaw, 11 Chodkiewicza St, Pologne. Elle détient 125 parts sociales de la société.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007135658/4726/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Nous vous informons ce qui suit:

- Changement d'adresse de Monsieur Andreas von Paleske, Gérant

Adresse professionnelle: 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, United Kingdom

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007135660/4726/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pyxis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.658.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue en date du 5 octobre 2007 que:

- l'assemblée décide de transférer le siège social de L-1660 Luxembourg, 84, Grand Rue à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

- L'assemblée décide d'accepter la démission de son poste de gérante de:

- Madame Florence Reboursin, consultante, née à F- 54000 Nancy, le 8 juin 1957, épouse de Monsieur Claude Nieder, demeurant à F-57000 Metz, 11 bis, rue de la Charmine.

- L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

- Monsieur Sébastien Thibal, né le 21 février 1976 à F-66000 Perpignan, demeurant à Diekirch (L-9233) 12, avenue de la Gare.

Pour la Société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007135874/7711/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03827. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.259.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société le 23 octobre 2007 à 10.00 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide d'entériner la démission de Mme Beatriz Garcia en sa qualité d'Administrateur, avec effet immédiat

2. L'Assemblée décide de nommer Mr François Manti, né le 7 octobre 1970 à Algrange, France et avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, comme Administrateur, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2012.

3. Divers.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007135664/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Xedoc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.481.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à Luxembourg en date du 8 mai 2007 que:

1. Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2. Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de remplacer les membres du conseil d'administration démissionnaires, Monsieur Joë Lemmer et Madame Anne Hertzog, par Monsieur Gernot Kos et Monsieur Thierry Hellers, tous les deux experts-comptables et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2011.

3. Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl, inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 et ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en remplacement de la société INDÉPENDANT Sàrl, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2011.

4. Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de prolonger le mandat de l'administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Paul Keating, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2011.

5. Cinquième résolution

Monsieur Paul Keating, né le 3 mai 1958 à Connecticut (U.S.A) et demeurant à E-08034 7/2 Barcelone (Espagne), 56 Manuel Girona est nommé administrateur-délégué. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

136293

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007135877/7262/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03084. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Interfinance Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 26.293.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 30 juillet 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs suivants:

- Mr. Georges L. Kelley

- Mr. Milos Knorr

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'Administrateur suivant:

- Mr. Demetre Contaminas, résidant à Meleagrou Street, Athènes, Grèce.

L'Assemblée décide de renouveler le Mandat du Commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federico Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Le Mandat de l'Administrateur, du Commissaire aux comptes et des nouveaux Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2007135672/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Egla2000, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.195.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 octobre 2007

1. Dr. Alfredo Bartolozzi, conseil fiscal, né à I-Bergamo, le 1^{er} mai 1964, ayant son domicile professionnel à I-Bergamo, Piazza Repubblica, 2, a été renommé comme administrateur et président du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renommé comme administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de société, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renommé comme administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renommée comme commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

EGLA2000

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135901/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Oppenheim Pramerica Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Herr Bernd Borgmeier, Berufsanschrift: Unter Sachsenhausen 4, 50667 Köln, Bundesrepublik Deutschland, ist zum 31. Oktober 2006 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Herr J. Gabriel Irwin, Berufsanschrift: 100 Mulberry Street, Gateway Centre Three, NJ 07102 Newark, USA hat zum 11. September 2006 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied sowie als Geschäftsführer niedergelegt.

Luxemburg, im Juli 2007.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2007135683/1999/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Oppenheim Pramerica Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 21. März 2007 KPMG AUDIT S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008 gewählt.

Luxemburg, im Juni 2007.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2007135686/1999/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Holding Erre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 112.686.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135737/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

AP Genie Civil & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 119, rue Jean-Pierre Hilger.

R.C.S. Luxembourg B 121.984.

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Van Leeuwen, directeur commercial, né à Arlon, Belgique, le 28 mars 1964 (Matricule 1964 0328 358), demeurante L-8370 Hobscheid, 116, Kreutzerbuch,

2.- Madame Agostina Maria Danaia Fernandes, employée privée, née à Vila Cha Sao Joao Baptista, Portugal, le 5 septembre 1974 (Matricule 1974 0905 387), demeurant à L-1910 Luxembourg, 15, rue Dominique Lang.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée AP GENIE CIVIL & CONSULTING S.à r.l., avec siège social à L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C n° 43 en date du 24 janvier 2007.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Reckange/Mess.

2.- Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est fixé à Reckange/Mess. (...)»

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4980 Reckange/Mess, 119, rue Jean-Pierre Hilger.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Leeuwen, A. M. Danaia Fernandes, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14064. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 novembre 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007135709/237/36.

(070157871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

J & S Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.379.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration du 21 août 2007

Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour J & S GROUP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135905/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Assisteo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.454.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007135718/5770/12.

(070157864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Reminvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.869.

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Willy Lemaire, gérant de société, né à Tournai le 6 novembre 1946, demeurant à B-7500 Tournai, 75, rue Doublet.

Lequel comparant étant propriétaire quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales, de la société à responsabilité limitée REMINVEST avec siège social à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 408 du 24 février 2006

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.869,

lequel comparant a déclaré céder par les présentes ses parts sociales de la société à responsabilité limitée à la comparante:

3.- La société civile BECH7 SC avec siège social à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, ni publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

ici représentée par deux de son gérant savoir:

- Monsieur Christian Bellegarde, diplômé d'étude supérieure spécialisée en droit notarial, demeurant à F-92700 Colombes, 5, rue Hoche,

Clauses et Conditions

a.- Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour,

b.- Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre, la cessionnaire est, à partir du jour de la jouissance, subrogée dans tous les droits et obligations attachés des parts cédées.

c.- Les présentes cessions de parts ont été consenties sous seing privé suivants conventions séparées,

d.- Acceptation

Monsieur Willy Lemaire, prénommé, qui en sa qualité de gérant de la société REMINVEST, déclare accepter la prédite cession, et la cession de parts par laquelle Monsieur René Lemaire, retraité, né à Kain, le 30 janvier 1913, demeurant à B-7500 Tournai, 75, rue Doublet, a cédé sa part à Monsieur Christian Bellegarde, prénommé en date du 30 mai 2007, dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Le gérant déclare donc acceptation au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil les deux cession de parts. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. Lemaire, C. Bellegarde, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007. LAC/2007/34473. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007135695/206/51.

(070157895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Zurich Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 133.394.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

2.- Monsieur Kris Goorts, prénommé.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZURICH REAL ESTATE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux million cinq cent mille d'euros (EUR 2.500.000,-) qui sera représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à r.l., préqualifiée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept actions	2.497
2.- Monsieur Kris Goorts, prénommé, trois actions	3
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 4.850,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Kris Goorts, employé privé, né à Louvain (Belgique), le 17 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Frederik Rob, employé privé, né à Ostende (Belgique), le 29 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Karl Louarn, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Weydert.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of October.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- PARFININDUS S.à r.l, a private limited company, incorporated under Luxembourg law, having its registered office in 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

here represented by M. Kris Goorts, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

by virtue of a power of attorney him delivered under private seal in Luxembourg October 26th 2007.

Said proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

2.- M. Kris Goorts, prenamed.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of ZURICH REAL ESTATE S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and

patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares of no par value.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000.-) to be divided into twenty-five thousand (25,000) shares of no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 26th, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of Directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or téléfax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the

authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à r.l., prenamed, two thousand four hundred and ninety-seven shares	2,497
2.- Mr Kris Goorts, prenamed, three shares	3
Total: two thousand five hundred shares	2,500

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of two hundred fifty thousand euro (250,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 4,850.-.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three. The following have been elected as directors:

- Mr Joeri Steeman, chartered accountant, born in Wilrijk (Belgium), on June 11, 1966, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Mr Kris Goorts, employee, born in Louvain (Belgium), on March 17, 1972, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Mr Frederik Rob, employee, born in Oostende (Belgium), on December 29, 1976, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor Mr Karl Louarn, chartered accountant, born in Firminy (France), on April 7th, 1971, residing in L-5891 Fentange, 6, rue Weydert.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: K. Groots, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, LAC/2007/33347. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007136395/206/369.

(070157962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

AP Genie Civil & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 119, rue Jean-Pierre Hilger.

R.C.S. Luxembourg B 121.984.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

R. Schuman

Notaire

Référence de publication: 2007135720/237/10.

(070157872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Nactus Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 133.383.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société régie par les lois d'Irlande ROSEVARA LIMITED, avec siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination NACTUS INVESTORS S.A (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet de conclure des opérations de titrisation conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée, à l'exclusion des activités figurant à l'article 19 de la dite loi.

Dans ce contexte, la Société pourra, entre autre, acquérir, assumer et prendre en charge, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements assumés par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra émettre, par la seule voie d'émissions privées, des obligations et des valeurs mobilières de toutes sortes, en toutes devises, ou emprunter de toute manière et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la Société au titre ou en rapport avec des emprunts obligataires, des valeurs mobilières privées de toute nature ainsi que d'autres instruments de dette émis par la Société.

Conformément à la loi sur la titrisation, le conseil d'administration pourra créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société pourra librement aliéner, nantir, céder et réaliser ses biens, par voie de vente, de cession, d'échange, d'hypothèque ou autrement et le cas échéant, si ces biens sont rattachés à un ou plusieurs compartiments déterminés par le conseil d'administration de la Société, la Société sera tenue de respecter les éventuelles conditions et modalités de nantissement et de cession telles que déterminées par le conseil d'administration lors de la création de ce ou ces compartiments et modifiées au fil du temps.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la Société serait partie.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 29 octobre 2007 au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 6. Actions. Les actions sont toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article édictées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre III.- Compartiments, Conseil d'Administration, Réviseur

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la Société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la Société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la Société et étant considéré comme une entité propre. Sauf disposition contraire dans les décisions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune décision du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les décisions ayant créé un tel compartiment, ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des créanciers/obligataires dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans l'accord préalable de l'assemblée des créanciers/obligataires dont les droits sont rattachés à ce compartiment et qui disposent ainsi d'un droit de veto relatif à ce dernier.

Art. 8. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont de catégorie A et B.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 et d'émettre des obligations et des valeurs mobilières de toutes sortes, tel que prévu dans l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration décide notamment de l'acquisition d'actifs de toute nature à titriser ou de la cession de ceux-ci, en respectant toutefois, en ce qui concerne cette cession, les conditions et modalités attachées aux titres émis par la Société dans le cadre de cette titrisation.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A, ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 16 mai de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration et le réviseur d'entreprises peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Vote. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par tous moyens, un mandataire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution. Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la Société (si applicable), la liquidation de la Société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Limitation des recours et renonciation

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la Société des détenteurs de titres de dette émis par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la Société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Renonciation. Aucun détenteur de titres de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni procéder contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société régie par les lois d'Irlande ROSEVARA LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cent cinquante Euros.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes entant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).
2. Sont nommés administrateurs de catégorie «A» de la Société:
 - Monsieur Walter Stresemann, économiste, né à Detroit, (États-Unis d'Amérique), le 27 novembre 1955, demeurant professionnellement à CH-1201 Genève, 6, Place Chevelu, (Suisse), et
 - Monsieur Jean-Marc Pasche, juriste, né à Lausanne, (Suisse), le 22 décembre 1972, demeurant professionnellement à CH-1201 Genève, 6, Place Chevelu, (Suisse).
3. Sont nommés administrateurs de catégorie «B» de la Société:
 - Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, présidente du conseil d'administration;

- Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades; et

- Monsieur Marc Schmit, chef comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

4. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.

5.- Le siège social est établi à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Blauen-Arendt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2007, Relation GRE/2007/4957. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136196/231/260.

(070157836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Alexander Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.638.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007135724/5770/12.

(070157857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Société Financière et Economique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.600.

L'an deux mille sept, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE ET ECONOMIQUE S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 décembre 1976, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 12 janvier 1977,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en assemblée générale extraordinaire sous seing privé en application de la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 995 du 29 juin 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 14.600.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Madame Babsi Sinnes, employée privée, demeurant à Bettembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

3. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à toutes les modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

4. Acceptation de la démission de deux administrateurs et nomination de leur remplaçant.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer en conséquence l'objet social de la société, de modifier la durée de la société, et de faire la refonte complète des statuts pour les adapter aux différents changements intervenus à la loi sur les sociétés commerciales pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE ET ECONOMIQUE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et

au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent soixante mille deux cent quatre-vingt-huit virgule vingt euros (260.288,20 EUR) représenté par cent cinq (105) actions, sans valeur nominale entièrement libéré.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1^{er} mardi du mois d'octobre à 9:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M. Alain Vasseur, demeurant au 3, rue de Mamer, L-8277 Holzem et Monsieur Toby Herkrath demeurant au 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg

et nomme en leur remplacement Monsieur Paolo Andrea Mettel, né le 28 mars 1945 à Bosco Luganese TI (Suisse), demeurant à Via Riva Vela 12, CH-6900 Lugano et Monsieur Pierre Isler, né le 7 février 1947 à Wohlen (Suisse), demeurant Via dei Riva, 9, CH-6833 Vacallo.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.35 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Sinnes, M. Mayer, R. Caurla, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, LAC/2007/34464. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007135706/206/166.

(070157547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Financière Européenne de l'Immobilier S.A., Société Anonyme,
(anc. No Comment S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.540.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

E. Schlessner

Notaire

Référence de publication: 2007135727/227/13.

(070157813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Bombardier Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.981.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 8 novembre 2007

En date du 8 novembre 2007, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Beat Kalbermatter de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 8 novembre 2007;

- de nommer Madame Tine Kehler-Hvid, née le 10 juin 1955 à Aarhus, Danemark, ayant comme adresse professionnelle: 1, Schöneberger Ufer, 10785 Berlin, Allemagne, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec

effet au 8 novembre 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Jennings
- Monsieur Olivier Guitton
- Madame Tine Kehler-Hvid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007135912/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Share Capital Growth Trust Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.460.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007135730/5770/12.

(070157592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007135736/5770/12.

(070157544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Horteck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 120.207.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135738/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Vista Point Technologies (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.221.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FLEXTRONICS COMPONENTS Ltd., une société de droit des Iles Caïman ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée VISTA POINT TECHNOLOGIES (LUX), une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.221, et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 625 du 17 avril 2007, et dont les statuts on tété modifiés suivant acte reçu par le même notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 12 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1785 du 23 août 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Version française:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

136315

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2007, Relation GRE/2007/4982. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136368/231/60.

(070158491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Zyxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.958.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135739/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Xender Eurolink Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.886.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135740/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135741/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Tartacover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.328.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 15 novembre 2007 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz, Guy Hornick de leur mandant d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

Monsieur Pascal Robinet, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1950 à Charleville

(France), demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon

Madame Philippine Ricotta Walas, Avocat à la Cour, née le 2 juin 1971, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Monsieur Jérôme Bach, Avocat à la Cour, né le 23 juin 1976, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

136317

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes de la société, la société AUDIEX SA, (R.C. Luxembourg, section B numéro 65.469), et de nommer en remplacement la société ALPHA TRADE CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 116.489), le mandat du nouveau commissaire aux comptes expirant à la même période de celui qu'il remplace.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007135750/7378/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04712. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Share Nominees Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.226.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007135742/5770/12.

(070157576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration
S. Desiderio / V. Thill
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135743/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Lumension Security S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 108.171,25.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 57.428.

Extrait rectificatif de la publication déposée le 16 octobre 2007 sous le numéro L070140870.01

Le pouvoir de signature de Monsieur Roger Wagner, délégué à la gestion journalière, doit se lire comme suit: signature individuelle.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

LUMENSION SECURITY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007135909/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.677.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007135744/5770/12.

(070157553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007135746/242/12.

(070157534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

RMB MultiManager Sicav-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 99.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007135747/242/13.

(070157718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

318 Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.498.

—
RECTIFICATIF

Suite à l'extrait déposé en date du 20 septembre 2007 n° LU70126537.05, il y a lieu de lire que la date du contrat de cession de parts sociales est le 3 août 2007 au lieu du 3 juillet 2007.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour 318 AIR INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135890/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.452.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

H-HOHESTR./KAISERSTR. DORTMUND Sarl ayant son nouveau siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007135751/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.227.440,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007

Les mandats des administrateurs suivants, ayant pouvoir de signature A, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2008:

- Monsieur Paul Felix, né à Ixelles (Bruxelles) en Belgique, le 9 novembre 1965, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Madame Alberte Henrike Barbara Van Lohuizen, née à Epe (Pays-Bas), le 23 août 1972, demeurant professionnellement au 2 Herikerberg, NL-1101 CM Amsterdam Z.O.

Les mandats des administrateurs suivants, ayant pouvoir de signature B, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2008:

- Madame Jane Louise Freeland née Wycherley, née à Salford (Royaume-Uni), le 20 décembre 1968, demeurant professionnellement à Whiteley Chambers, Don Street, JE-JE4 9WG St. Helier;

- Madame Donna Louise Laverty, née à Glasgow (Grande-Bretagne), le 1^{er} décembre 1968, demeurant professionnellement à Whiteley Chambers, Don Street, JE-JE4 9WG St. Helier;

- Monsieur Philip Norman, né à Londres (Grande-Bretagne), le 16 juillet 1967, demeurant professionnellement à Whiteley Chambers, Don Street, JE-JE4 9WG St. Helier;

Le mandat de Madame Alberte Henrike Barbara Van Lohuizen en tant que président du conseil d'administration a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2008.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, réviseur d'entreprises de la Société, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135915/280/34.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03247. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

G-HERRENSTR. HAGEN Sarl ayant son nouveau siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007135752/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg:

F-DORTMUNDER STR WITTEN Sarl ayant son nouveau siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007135753/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.
